

**APPEL A CANDIDATURES**

**Exploitation de deux emplacements au Marché Beaux-Arts - Avis de  
consultation**

**Date et heure limites de réception des projets :**

**Vendredi 12 avril 2019 à 12h00**

## **L'OBJET DE LA CONSULTATION**

La Ville de Besançon lance un appel à candidatures pour l'exploitation de deux emplacements au marché Beaux-Arts, situé au 6, rue Goudimel à Besançon, moyennant le paiement d'une redevance.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée à cet effet.

### **Description des emplacements**

Les emplacements se situent au sein du marché couvert composé de 43 emplacements.

Le marché couvert est ouvert toute l'année du mardi au samedi de 7h à 19h et le dimanche matin de 8h à 13h.

Les lieux mis à disposition comprennent :

- deux emplacements, en rez-de-chaussée, d'une surface totale de 33,34 m<sup>2</sup> composée de :
- deux réserves au sous-sol
- deux places de parking au sous-sol

### **Aménagement de l'emplacement**

L'emplacement mis à disposition est actuellement équipé :

- une façade basse périphérique en métal avec porte panier hors étals et vitrines réfrigérées
- Ossature à 3m de haut pour l'installation par le commerçant de l'enseigne et éventuellement d'un éclairage complémentaire
- Le revêtement de sol est en carrelage avec siphon de sol pour le nettoyage

Le candidat pourra, à sa charge exclusive, compléter l'équipement et le mobilier. Préalablement à la passation de la commande en équipement et en mobilier, il devra présenter dans son offre son projet d'aménagement intérieur et précisera notamment les dimensions et les besoins en consommation électrique des équipements projetés. Cette description détaillée du projet d'aménagement permettra à la Ville Besançon de valider la conformité des équipements envisagés avec les caractéristiques techniques du local.

### **Caractéristiques techniques de l'emplacement**

#### Descriptif sommaire des équipements :

- › Compteurs fluides : compteur d'eau privatif, coffret électricité posé,
- › Electricité : éclairage et prises de courant, prises pour téléphonie
- › Point d'eau

#### Protection incendie :

Elle est prévue dans les locaux communs mais rien n'est prévu dans les stands. En cas d'installations particulières nécessitant une protection spécifique, se conformer aux normes et règlements en vigueur.

## I. LA CONVENTION D'OCCUPATION

- **La durée de la convention**

La convention consiste en une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Elle est conclue pour une **durée de 6 mois puis renouvelée pour une durée de 3 années**.

La Ville de Besançon pourra mettre fin à la convention pour un motif d'intérêt général. Cette décision ne pourra cependant prendre effet qu'à compter d'un délai de 3 mois à partir de la date de notification dûment motivée, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'occupant pourra dénoncer la convention sur justification de la preuve que la conduite de son activité n'est plus rendue possible ou viable pour le restant de la durée contractuelle. Cette dénonciation fera l'objet d'un préavis notifié à la Ville de Besançon, 3 mois avant la date de fin d'activité par l'exploitant.

En fin de contrat, pour quelque cause que ce soit, l'occupant s'engage à restituer les lieux, dans leur état d'origine, après avoir consulté la Ville de Besançon.

- **La redevance mensuelle**

L'occupation donne lieu au paiement d'une **redevance mensuelle de :**  
**- 1088,68 € pour un emplacement de 33,34 m<sup>2</sup>**

Le montant des droits de place des espaces est fixé chaque année par le Conseil Municipal de la Ville de Besançon.

Les charges locatives seront supportées par le candidat retenu.

- **Les obligations réciproques en matière d'entretien courant, de maintenance technique et de travaux ponctuels sur l'emplacement**

L'occupant assurera le nettoyage et l'entretien des emplacements qui lui sont confiés.

Le nettoyage et l'entretien des parties communes sont assurés par la collectivité.

## II. LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DE L'OCCUPANT

- **La visite du site**

Une visite sur site sera organisée pour l'ensemble des candidats.

- **Le dossier technique et commercial à remettre par le candidat**

Le dossier d'offre du candidat comprendra, à minima, les pièces suivantes.

- I. Un dossier de présentation

- › une lettre signée par le candidat personne physique
- › une présentation de la société, précisant son statut et sa dénomination juridique, son activité...
- › les coordonnées nominatives du candidat (adresse postale, téléphone et courriel)

- les diplômes et certification ainsi que l'expérience professionnelle du candidat dans un domaine similaire à celui du projet.

## 2. Un dossier de présentation de l'activité commerciale envisagée et de ses modalités

- Sur l'activité envisagée :
  - le concept commercial envisagé
  - la gamme de produits et services proposés
  - la gamme de prix pratiqués
  - les plages annuelles d'ouverture : journalières, hebdomadaires
- Sur l'aménagement intérieur : le projet d'aménagement avec une description des éléments mobiliers et équipements et une fiche descriptive des besoins nécessaires à leur fonctionnement

## 3. Un volet financier du projet

- un plan de financement prévisionnel sur 3 ans
- les comptes sociaux de l'entité juridique des trois dernières années (cas d'entreprise préexistante)
- une attestation de paiement à jour des impôts, taxes, charges et cotisations sociales (cas d'entreprise préexistante).

## 4. Les justificatifs légaux et administratifs

- un extrait du K-bis du Registre du Commerce et des Sociétés
- une attestation d'assurance « risque locatif » en valeur à neuf pour tous les dommages affectant les bâtiments ou parties de bâtiments à hauteur de 1.500.000 €
- un RIB
- une copie de la pièce d'identité de l'occupant

Ces documents doivent obligatoirement être présentés pour l'établissement de la convention.

### • **Choix de l'occupant parmi les candidats**

Les offres seront examinées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- qualité du projet (40%)
- qualité du volet financier du dossier (30%)
- qualité des moyens humains affectés à l'activité : références, qualifications (30 %)

La Ville de Besançon pourra demander à tout candidat ayant remis une offre, toute pièce manquante ou complémentaire nécessaire. En pareil cas, la remise des pièces par le candidat interviendra au plus tard 72 h après notification de la demande, y compris par courriel.

Les **offres seront présentées en commission de gestion du marché**. Cette commission, qui se réunira **le 13 juin 2019**, sera composée :

- d'élus de la Ville
- des représentants élus des commerçants

Il est souhaité que l'activité débute dans les trois mois suivants l'attribution.

Le candidat retenu sera appelé à **signer la convention**.

### III. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les personnes susceptibles de déposer une offre devront se déclarer auprès du service Sécurité et Tranquillité Publique de la Ville de Besançon

Mme Delphine Clerc	téléphone : 03 81 61 59 18 adresse : <a href="mailto:delphine.clerc@besancon.fr">delphine.clerc@besancon.fr</a>
Mme Corinne Maréchal :	téléphone : 03 81 41 56 55 adresse : <a href="mailto:corinne.marechal@besancon.fr">corinne.marechal@besancon.fr</a>

Les **dossiers de candidature** seront présentés sous pli cacheté. Ils porteront la mention :

Offre pour :

**Appel à projets – Emplacement marché Beaux-Arts**

**NE PAS OUVRIR**

L'offre devra être remise au plus tard le **12 avril 2019 à 12 h 00** :

- soit contre récépissé, aux jours et heures d'ouverture de l'accueil de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique de la Ville de Besançon (2 D rue Mégevand à Besançon) :
  - o du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- soit contre récépissé, aux jours et heures d'ouverture de l'accueil de la Ville de Besançon (2 rue Mégevand à Besançon) tous les jours de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
- soit par envoi postal, par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

**Mairie de Besançon  
Direction Sécurité et Tranquillité Publique  
à l'intention de Mme Delphine Clerc**

**2, rue Mégevand  
25034 Besançon Cédex**

Le pli qui serait remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites ou sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu et sera renvoyé à son auteur.